

Règlement de la chasse aux œufs de Pâques

Organisation et participation :

L'Association « Les Vitrines d'Annecy » organise le samedi 9 avril 2022, une chasse aux œufs gratuite et sans obligation d'achats. Elle se déroulera sur 4 sites pour la matinée : la Butte Saint Martin à Seynod, le parc Renoir à Cran-Gevrier, le mas des Jacobins à Pringy et le parc foirail d'Albigny à Annecy-le-Vieux. Le départ est donné à 9h00 et l'heure limite du retour des œufs est fixée à 12h00. La chasse aux œufs se déroulera également dans les Jardins de l'Europe de 14h à 17h uniquement sur inscription réalisée en amont.

La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison, d'annuler, de reporter, d'interrompre la chasse ou de modifier certaines modalités du présent règlement, sans que sa responsabilité puisse être engagée. La participation à ce jeu est ouverte aux enfants de 0 à 12 ans (dans la limite des stocks disponibles). Toute participation d'un mineur suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale.

Déroulement :

1 planche avec 6 visuels d'objets de Pâques est mise à disposition de chaque participant. Il faudra reconstituer l'ensemble de la planche en retrouvant les objets représentés sur celle-ci. Une fois la planche reformée, les enfants devront la rapporter à l'équipe organisatrice pour la valider. A la fin de la chasse, chaque enfant se verra remettre un coupon pour se rendre chez un commerçant pour récupérer son sachet en chocolat. Les objets de Pâques sont cachés sur un périmètre de 200 mètres autour de la banque d'accueil. Pour permettre à chaque participant de trouver des objets de Pâques, chaque chasseur ne doit pas en ramasser plus de 6. Les objets supplémentaires ne sont pas pris en compte.

Récompenses :

Pour 6 objets de Pâques similaires aux visuels de la planche rapportée, un sachet de friture en chocolat sera offert. Un participant ne peut recevoir qu'un seul sachet de friture. Aucune contre-valeur de la récompense ne peut être offerte en compensation. Le lundi 11 avril, un tirage au sort sera fait avec les tickets remplis par les participants le jour de la chasse. Les lots seront les suivants :

- 1er prix : une pièce de chocolat d'une valeur de 100€
- 2ème prix : une pièce de chocolat d'une valeur de 50€ chacune
- 3ème au 9ème prix : une pièce de chocolat d'une valeur de 30€ chacune

Responsabilité :

Chaque enfant est sous la responsabilité de ses parents et l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un éventuel incident. Nous vous demandons de respecter et de ne pas dégrader le site.

Bonne chasse à tous !

L'équipe organisatrice des Vitrines d'Annecy